RÉVISION DE LA GESTION DES PORTEFEUILLES DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Vers la dissolution des SGP

Lors de son intervention devant les présidents d'organisations patronales et le secrétaire général de l'UGTA, le nouveau ministre de l'Industrie et des Mines, M. Abdesselem Bouchouareb avait annoncé que des «mesures révolutionnaires» verront le jour prochainement dans son secteur. Il cite notamment l'idée de la création de groupes industriels. Décryptage.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - *Le nouveau ministre avait avant-hier affirmé qu'il entend se pencher sur plusieurs dossiers. Parmi eux, l'amendement de la loi sur l'investissement et la révision du fonctionnement des sociétés de gestion et de participation de l'État, à travers la création de groupes industriels.*

Abordant le climat des affaires en Algérie, le ministre a évoqué des «mesures révolutionnaires» à même de l'améliorer, mais sans pour autant les dévoiler. Selon lui, «ces mesures vont accélérer la mise en application de l'engagement du gouvernement à lever toutes les contraintes qui entravent l'investissement, notamment en matière de législation et d'accès au foncier».

C'est dans cette optique que des spécialistes de la question économique soutiennent l'hypothèse «d'une dissolution» prochaine des Société de gestion de participation de l'Etat (SGP) pour les remplacer par des «groupements industriels», ou plutôt de holding, qui faut-il le rappeler avait vu le jour au lendemain des premières mesures portant restructurations de l'économie nationale.

C'était à l'époque du premier gouvernement post-octobre 1988 dirigé par feu Kasdi Merbah. Nos sources indiquent à ce sujet, qu'à l'origine de la décision qui sera prise par le successeur d'Amara Benyounès à la tête du département de l'industrie «le laxisme dans lequel se trouvent aujourd'hui les SGP, notamment en termes de prise de décision mais surtout l'absence d'initiative, une situation due essentiellement à la nature de l'organisation mise en place».

Il est à rappeler que les pouvoirs publics avaient demandé aux SGP au lendemain de leur création, la mission de «vendre le capital des entreprises» qui relèvent de leur portefeuille.

Une démarche qui rentrait dans le cadre de l'opération de privatisation des entreprises publiques ou dans le cas échéant «réunir les conditions pour mettre en place des opérations de partenariat avec le privé».

«Or, la réalité sur le terrain était tout autre. Autrement dit, il a été constaté soit une lourdeur dans la gestion de leur structuration et un manque de stratégie dans les objectifs qui leur ont été assignés, d'où l'urgence de la mise en place du groupement, soit des holdings», nous explique une source proche du département de l'industrie. Cette dernière nous cite, l'exemple des groupes comme Sonelgaz ou Sonatrach qui disposent d'un vis-à-vis qui est le ministère de tutelle (ministère de l'Energie) et d'un autre côté, ils disposent d'une marge de manœuvre très large dans la gestion de leurs filiales.

Photo : DR

Bouchouareb annonce des mesures révolutionnaires.

Créées dans une conjoncture économique particulière marquée par les privatisations en remplacement des holdings, les SGP n'ont finalement, selon nos sources, pas réussi à déclencher le démarrage de l'économie nationale. Ce qui a poussé les responsables qui se sont succédé à la tête de l'industrie à revoir leurs copies à maintes reprises. Ainsi, dans le but d'accélérer la création d'entreprises championnes, un programme spécifique avait été arrêté par le gouvernement en 2009.

Chapeautée par Abdelhamid Temmar, l'opération visait à mettre en place des groupes performants et concurrentiels. Des plans de développement avaient été adoptés pour certaines entreprises qui ont fini par sortir de l'emprise des SGP dont certaines ont disparu au fil des ans. Il y a eu également, en avril 2010, la circulaire adressée aux membres du Conseil des participations de l'Etat (CPE), aux ministres ainsi qu'aux présidents des Assemblées générales des SGP et des entreprises publiques non affiliées. Cette circulaire a mis fin à l'autonomie des entreprises publiques. Résultats des courses : Il n'y a pas de grandes avancées. Mais des retours en arrière. De même qu'il n'y a pas eu de mise en place des champions nationaux relevant de différentes branches industrielles.

Ni d'autres restructurations. Les SGP sont toujours là, mais en termes de résultats, c'est pratiquement le statu quo. Il faut dire aussi que sur le plan managérial très peu de changements sont intervenus.

Appelés à faire fructifier le capital des entreprises, à intégrer l'entreprise publique dans la stratégie nationale de développement économique et industriel, notamment par l'investissement et le partenariat, ces SGP n'ont pas relevé le défi.

C'est peut-être ce constat qui justifie la nouvelle stratégie que le nouveau ministre de l'Industrie veut mettre en place. Wait and see.

A. B.

RÈGLE 51/49

Les précisions de Bouchouareb

Interrogé sur la règle 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb a réitéré son maintien. «Nous ne pouvons envisager la libération de cette règle sans revoir tout le procédé à une révision des lois qui organisent l'économie», explique-t-il. Sauf qu'il n'exclut pas ce qu'il appelle «une approche pragmatique». «La libération de cette règle ne se fera que s'il y a nécessité et uniquement pour les cas où il n'y a aucune possibilité d'exportation de devise», précise-t-il.

Rym N.

LE DG DES DOUANES ALGÉRIENNES :

«Produits nobles contre d'autres nocifs à nos frontières ouest»

Etudiants, enseignants et opérateurs économiques de la région étaient au rendez-vous que leur a fixé jeudi dernier le directeur de l'Ecole préparatoire des sciences économiques et de gestion (EPSEG) de Annaba, Mahfoud Benosmane.

Il s'agissait de la conférence-débat entrant dans la série de beaucoup d'autres organisées tout au long de l'année universitaire par cette institution du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Ainsi, après les grands noms qui s'étaient succédé au pupitre de l'EPSEG dont Issad Rebrab, Mohamed Chafik Mesbah, Abdellatif Benachenhou, Abdelhamid Aberkane, Mohamed Salah Dembri, Hadj Nacer et beaucoup d'autres spécialisés dans une ou l'autre des aspects du monde algérien de l'économie, de la politique, du social et de différents autres secteurs, c'est au tour de Mohamed-Abdou Bouderbala, le directeur général des Douanes algériennes d'intervenir.

Il l'a fait ce jeudi dernier sous le regard véritablement intéressé d'un auditoire majoritairement composé de jeunes étudiants et de professeurs mais également de beaucoup d'opérateurs et cadres d'entreprises économiques.

Dans son intervention de plus de 1h30, le 1er responsable de l'institution chargée de la sécurité de notre économie aux frontières a pratiquement abordé l'ensemble des questions en relation avec les activités des douanes terrestres, maritimes et aériennes. Les institutions internationales, les relations bilatérales, la mondialisation, l'accord avec l'UE, la Zone arabe de libre-échange (Zale), les facilitations douanières, le dernier protocole algéro-tunisien portant sur un accord du commerce préférentiel signé au début du mois de mars dernier ont figuré tant dans la communication que lors du débat.

«On peut lancer quelque chose à partir de l'université de Annaba comme cela s'est fait à Sétif», avait suggéré le big boss des Douanes algériennes.

Par cette expression «quelque chose», Dr Bouderbala précise les contours de l'idée qu'il avait exprimée quelques minutes auparavant. Celle de créer au niveau de nos universités, un département de niveau magistral spécialisé en activités douanières.

«Nous devons nous préparer à la mondialisation des échanges. Il s'agit d'une nécessité au regard de la libéralisation du commerce avec le processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), de l'accord avec l'UE entré en vigueur en 2005, de la Zale qui a permis une augmentation des échanges inter-arabes». Le premier responsable de la sécurité économique nationale aux frontières a affirmé que son administration est exposée à des bouleversements. Ce qui, selon lui, aurait imposé une plus grande vigilance pour la protection et la sécurité alimentaire, de la santé des citoyens, de l'environnement et la protection de notre patrimoine identitaire.

Il annoncera à ce propos l'installation ce mercredi dernier d'un groupe interministériel pour l'élaboration d'une loi pour la lutte contre la contrefaçon.

«Je précise aussi que pour la seule année 2013, notre institution a recouvré 1 000 milliards de dinars en droits et taxes versés en totalité à l'administration des impôts», devait-il ajouter.

Tout en soulignant au passage que l'Algérie est quotidiennement agressée par son voisin de l'Ouest qui se trouve être le premier producteur mondial de cannabis. «Chaque jour, des tonnes de produits nobles et subventionnés quittent le territoire national vers le voisin de l'Ouest. En contrepartie, ce dernier inonde l'Algérie de tout ce qui est nocif à la santé de nos populations et à notre économie.

Je ne vous apprendrais rien si je vous disais que la Libye est aujourd'hui un arsenal à ciel ouvert. D'importantes quantités d'armes de guerre en provenance de ce pays sont quotidiennement saisies».

Devant un auditoire accordant une attention particulière aux propos du DG des Douanes, celui-ci a parlé de recrutement et de formation de douaniers à tous les niveaux de la hiérarchie. Il est allé même jusqu'à préciser qu'annuellement, les douaniers algériens sont nombreux à se rendre à travers divers continents du monde dont les Amériques pour y subir des stages de haut niveau. Il a également indiqué qu'actuellement il y a 21 000 agents et cadres, les effectifs des Douanes algériennes devraient passer à 30 000 durant les prochaines années.

Photo : Samir Sid

Bouderbala, DG des Douanes.

A l'issue de cette conférence, qui marque la fin de la série pour cette année 2013/2014, le professeur Benosmane a donné rendez-vous à l'assistance pour la prochaine année universitaire.

A. Bouacha